



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conseil national consultatif des personnes handicapées

Question au Gouvernement n° 2399

Texte de la question

CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à M. Thierry Michels.

M. Thierry Michels. Madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, le Gouvernement a choisi, en 2017, de faire du handicap l'une de ses priorités. Deux ans plus tard, nombreuses sont les avancées réalisées afin de rendre notre société plus inclusive pour tous ses citoyens. Je salue en particulier les progrès dans le domaine de l'éducation, de la formation et du travail pour une meilleure inclusion des personnes handicapées, ou, plus récemment, la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés votée dans cet hémicycle.

Rien pour nous sans nous : les personnes en situation de handicap sont les plus à même de décider de ce qui est bon pour elles. D'où la volonté, exprimée dans l'un des chantiers de la conférence nationale du handicap 2018-2019, de renforcer leur pleine implication dans les politiques qui les concernent.

Vous nous avez confié, madame la secrétaire d'État, à Mme Carine Radian, membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées, et à moi-même la responsabilité de travailler sur ce sujet. Nos propositions, reflet d'une large consultation et d'une coconstruction avec toutes les parties prenantes, vous ont été remises dans un rapport intitulé : « Vers la pleine citoyenneté des personnes handicapées ». Vous avez partagé, lors de la dernière session plénière du Conseil, début octobre, vos premiers arbitrages. Pouvez-vous, madame la secrétaire d'État, éclairer la représentation nationale sur les orientations que vous avez décidé de retenir ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Je vous remercie, monsieur Michels, pour votre intérêt et le travail que vous avez accompli avec Carine Radian afin de renforcer, toujours et encore, la participation des personnes handicapées dans notre société et dans nos politiques publiques. Rien pour eux sans eux : ce ne sont pas que des mots ; c'est une conviction forte, c'est un levier fondamental pour l'amélioration de nos politiques publiques.

En préparation de la prochaine conférence nationale du handicap, j'ai dédié un chantier à la recherche des moyens de faire du CNCPH une instance encore et toujours plus légitime et plus forte, au sein de laquelle la diversité sera davantage organisée, la parole des personnes, mieux recueillie, et le lien avec les territoires, source majeure d'innovation sociale, renforcé. Le CNCPH rénové sera un accélérateur de la coconstruction des politiques publiques, grâce à l'expertise indéniable des personnes, des associations qu'il représente et plus largement des acteurs de la société civile – syndicats, parlementaires, collectivités locales notamment.

C'est dans ce sens que j'ai annoncé, lors de la réunion du CNCPH du 22 octobre, de nouvelles orientations, en m'appuyant largement sur vos préconisations, dont je salue la qualité. Oui, le handicap est une force car il rassemble et fédère de façon transpartisane les énergies et les contributions. Le futur CNCPH sera installé fin janvier 2020, et je sais que tout le monde est au travail dans cette perspective. Ce jour est lancé un appel à manifestation d'intérêt pour candidater pour le nouveau CNCPH, avec la signature d'une charte, contenant des engagements.

Je vous remercie d'avoir bien voulu continuer de porter ce projet en animant le comité de recommandations, qui pourra analyser les candidatures. Vous me donnez l'occasion par ailleurs de me faire l'écho dans cet hémicycle du choix du futur président du CNCPH, Jérémie Boroy, un homme engagé, lui-même en situation de handicap, un militant de l'accessibilité universelle, un entrepreneur qui a mis ses compétences au service des pouvoirs publics. Oui, comme ils le disent tous : jamais rien pour nous sans nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Michels.

M. Thierry Michels. Je vous remercie pour cette réponse détaillée et encourageante, madame la secrétaire d'État. Je pense pouvoir m'exprimer, au nom de mes collègues présents sur tous les bancs, en faveur de notre engagement commun au service de la société inclusive. Nous sommes avec vous pour relayer l'appel à candidatures dans tous nos territoires. Il est en effet essentiel que le CNCPH que vous appelez et que nous appelons de nos vœux soit le plus représentatif possible, car c'est dans les territoires que l'on peut constater les effets concrets de l'action publique et l'améliorer si nécessaire, et c'est dans les territoires que se développent les bonnes pratiques qui nous enrichissent et que nous devons généraliser.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Michels](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2399

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 novembre 2019](#)